



La crise sanitaire ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'accidentalité routière de 2020, et partiellement 2021, reflète les aléas liés aux mesures et à la manière dont les Français ont adapté leur mobilité. Pour ces raisons, les années 2020 et 2021 ne sont pas prises en compte dans ce baromètre et les comparaisons se font avec 2022 et les années 2017 à 2019.

**BAROMÈTRE TRIMESTRIEL**

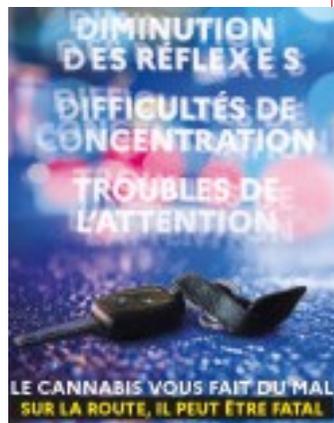
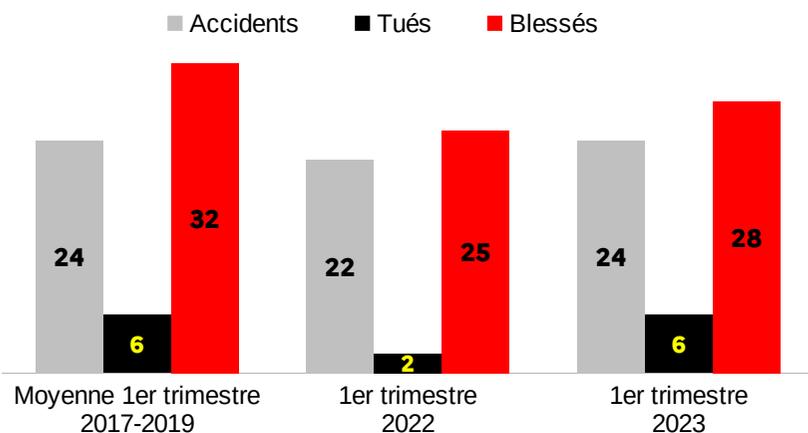
Janvier – février – mars 2023

Bilan ATB	Accidents	Tués	Blessés
1 <sup>er</sup> trimestre 2023	24	6	28
1 <sup>er</sup> trimestre 2022	22	2	25
Moyenne 1 <sup>er</sup> trimestre 2017-2019	24	6	32
Comparaison 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 / 1 <sup>er</sup> trimestre 2022	+2 (+9%)	+4 (+200%)	+3 (+12%)
Comparaison 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 / moyenne 1 <sup>ers</sup> trimestres 2017-2019	=	=	-4 (-12,5%)

Répartition des personnes tuées	Mode de déplacement							Âge						
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	Autre	- de 13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	+ de 75 ans
1 <sup>er</sup> trimestre 2023	0	0	0	1	5	0	0	0	1	2	1	2	0	0
Répartition des personnes tuées	Localisation		Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre. Les données 2017 à 2021 sont définitives. Les données 2022 sont quasi-définitives et les données 2023 sont provisoires. Les moyennes 2017-2019 sont des données arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.											
	En agglomération	Hors agglomération												
1 <sup>er</sup> trimestre 2023	0	6												

**Du 1er janvier au 31 mars 2023- Situation connue au 04/04/23**

Mois	Accidents	Tués	Blessés
Janvier	13	4	14
Février	4	1	4
Mars	7	1	10
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>28</b>



Durée de détection du cannabis : de plusieurs heures (6 à 8) à 8 jours selon l'usage (occasionnel jusqu'à intensif et quotidien)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE**

**Drogue au volant, quelles sont les sanctions encourues ?**

**Contrôlé positif aux stupéfiants**

- Jusqu'à 4500€ d'amende
- 6 points sur le permis
- Jusqu'à 3 ans d'annulation de permis
- Jusqu'à 2 ans de prison

Refus des vérifications | Positif aux stupéfiants | Stupéfiants + alcool

En cas d'accident après usage de drogues, le conducteur s'expose également à des sanctions de son assureur : augmentation des cotisations, résiliation de son contrat, réduction ou annulation des indemnisations.

L'accidentalité sur le trimestre est élevée par rapport à 2022 notamment en nombre de victimes (34 en 2023 et 27 en 2022). Elle est particulièrement marquée par la gravité des accidents. 88 % des accidents ont fait au moins un tué ou un blessé hospitalisé +24h.

23,5 % des victimes sont des usagers vulnérables (piétons, 2 roues). Les facteurs des accidents de ce premier trimestre : vitesse, alcool, priorité, stupéfiants, somnolence/fatigue, malaise et inattention. Le facteur stupéfiants, présent dans plus de 13 % des accidents en 2022 (5 tués et 13 blessés) est déjà constaté dans 3 accidents dont 2 graves en 2023.

La conduite sous cannabis seul (sans autre drogue et sans alcool) a causé 5 accidents en 2022 faisant 1 tué et 7 blessés.